

Ces particuliers qui ne veulent pas d'éoliennes chez eux

- [Home MON FIGARO Mon Figaro](#)
 -
 - Par [Delphine de Mallevoüe](#)
 - Mis à jour le 13/10/2013 à 19:12
 - Publié le 13/10/2013 à 18:08

Les protestations se multiplient contre les parcs éoliens en France. Les opposants mènent une lutte de terrain et saisissent la justice qui, récemment, a ordonné la démolition de dix installations dans le Pas-de-Calais. La « dénaturation totale d'un paysage bucolique et champêtre » a été reconnue.

Des insurgés dans la vallée, prêts à déplacer des montagnes. Pour défendre leur crête et l'insolente beauté du haut Languedoc, à 700 mètres d'altitude, ils sont devenus des rebelles. Sans rangers, mais en souliers de retraité, d'informaticien ou de tapissier-décorateur. Adversaires déterminés des [éoliennes](#) qui, « comme des poux », promettent de coloniser leur paysage. Le paisible village de Ferrières-Poussarou, 60 habitants, dans l'Hérault, est le creuset d'une révolte emblématique des « nimby » - l'acronyme de « Not in My BackYard » (« pas dans mon arrière-cour ») qui désigne ces mouvements d'opposition de riverains à un projet local d'intérêt général.

Depuis qu'EDF Énergies nouvelles a scellé son pacte avec les collectivités locales, il y a deux ans, ces Don Quichotte des Avant-Monts sont vent debout contre dix nouvelles éoliennes, dans un parc régional naturel où, en dix ans, 120 géantes ont été mises sur pied, 90 sont en cours de construction et 70 en projet. « Une défiguration », se désolent les enfants du pays. « Il fallait créer des parcs régionaux pour protéger l'environnement, disait-on alors, aujourd'hui, on y installe des projets industriels... Le vent tourne selon les intérêts », dénoncent Stéphane Quiquerez et Benjamin Veyrac, les créateurs du collectif [des citoyens de Ferrières-Poussarou](#).

« Quand une compagnie installe ses éoliennes devant une propriété, ce n'est pas pour servir la nation ou faire plaisir à Cécile Duflot, mais avant tout pour tirer un profit. »

Me Bodereau

Ce sont les décisions « prises en douce », qu'on veut faire « passer en force », au mépris de « l'avis des administrés », qui ont eu raison de leur humeur, plus portée dans ces montagnes à la réserve qu'à l'esbroufe. L'erreur du maire : avoir pris les agneaux pour des moutons. « Les docilités, c'est comme les poutres, plus elles sont apparentes plus il faut se méfier », devise un gars du coin. C'est ainsi que l'année dernière, d'un seul homme, le village a pris en otage sa mairie, une nuit et un jour durant, pour « demander des explications ». Intervention des forces de l'ordre, emballement des médias, surveillance rapprochée des RG... Un barouf de tous les

diabes qui a permis aux forcenés d'extorquer un rendez-vous avec le sous-préfet et de compter aujourd'hui dans le débat. Montée comme une crue avec la multiplication des parcs éoliens, la contestation locale a une expérience d'une décennie. Et une figure: Marcel Caron. Ancien principal de collège, ce retraité a fait capoter quatre projets dans la région avec son association, [Hurlevent, affiliée au collectif Vent de colère](#) qui ferraille jusqu'au Conseil d'État.

Désormais, le mouvement anti-éolien n'a plus l'unique visage des lobbies, tant décriés par l'industrie des nouvelles énergies pour leur réseau structuré, leur esprit procédurier, leur contestation, par principe idéologique. La révolte prend pied un peu partout en France, sur le paillason des particuliers. Tout récemment, c'est même un couple de châtelains du Pas-de-Calais qui a fait trembler toute la filière éolienne. Le 17 septembre, la justice a reconnu leur préjudice en ordonnant à la Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF Suez, de démolir ses dix éoliennes en service depuis 2007 près de la propriété, en dépit de leur parfaite légalité administrative. Et à les dédommager de 37.500 euros.

La décision s'est appuyée sur «la dégradation de l'environnement résultant d'une dénaturaison totale d'un paysage bucolique et champêtre», reconnaissant un préjudice auditif et d'«atteinte à la vue», dit le jugement. Bien que la condamnation ne soit pas définitive, puisque la compagnie a interjeté appel, c'est un coup de tonnerre pour la filière. «Cette décision passionne toute la profession, qui craint que cela ne fasse jurisprudence», commente Michel Picollet, directeur du développement des énergies renouvelables chez GDF Suez, groupe leader en France dans l'éolien. «C'est très grave et très inquiétant, s'alarme Dominique Coquet, le maire de Conchy-sur-Canche, une des communes concernées par la démolition des éoliennes. C'est une décision disproportionnée.» Elle est au contraire très satisfaisante pour Me Philippe Bodereau, avocat du couple, «car elle montre à tous ces gens qui supportent les éoliennes avec un sentiment d'impuissance que la lutte n'est pas vaine, qu'on peut faire respecter sa vie, son quotidien, son droit à la paix.»

Selon un sondage Ipsos de janvier, si 83 % de Français «ont une bonne image des éoliennes», l'élan déclaratif diminue dès qu'il est question d'«acceptabilité dans leur proche voisinage»: 80 % sont prêts à les accueillir dans leur département, 68 % dans leur commune, 45 % «dans leur champ de vision depuis chez eux». A contrario, on voit des riverains si pro-éoliens qu'ils financent eux-mêmes des parcs. C'est ainsi que, en avril prochain, en Bretagne, sortira de terre le premier [parc éolien «citoyen»](#) de France, majoritairement financé par des particuliers.

L'intérêt général. Toujours invoqué pour implanter les sites, l'argument est une «hypocrisie scandaleuse», s'enflamme Me Bordereau. «Il donne bonne conscience, mais déguise des intérêts particuliers, spéculatifs, dit-il. Quand une compagnie installe ses éoliennes devant une propriété, ce n'est pas pour servir la nation ou faire plaisir à Cécile Duflot, mais avant tout pour tirer un profit.»

Avec ce cas juridique, la boîte de Pandore est ouverte, craint le [Syndicat des énergies renouvelables \(SER\)](#). Jusqu'alors, les recours avaient lieu en amont des projets, notamment lors de l'obtention des permis de construire, devant les tribunaux administratifs. En France, «la quasi-totalité des projets éoliens font l'objet de ces procédures, confie une juriste du syndicat. Si maintenant les recours interviennent aussi a posteriori, une fois les parcs installés, alors c'est la question du démantèlement entier qui va se poser». Traditionnellement, les rares cas qui advenaient après finalisation du projet se résolvaient par des accords amiables, «une indemnisation», explique Me Gille Gassenbach, habitué de ces dossiers. Même ceux, plus marginaux encore, portés devant les tribunaux. En 2010, la Compagnie du Vent avait déjà été

condamnée à démolir quatre éoliennes et à payer 430.000 à des particuliers de la région de Narbonne. La procédure, qui s'était poursuivie en appel, s'était finalement évanouie dans un accord financier.

Les «nimby» pratiquent aujourd'hui «une guerre d'usure», déplore le cadre d'un grand groupe d'énergies renouvelables, «aidés dans leur tâche par une loi sur l'environnement ultra-protectionniste». Laquelle, selon lui, engendre «des recours abusifs» et constitue «le plus gros frein au développement du secteur». Dans ce contexte ombrageux, la plus grande crainte des opérateurs, constructeurs et exploitants de la filière est «la frilosité des banques et des investisseurs», confie Thierry Conil, président de la Compagnie du Vent. La panique est d'autant plus vive que la contestation citoyenne n'est pas la seule entrave au développement de l'éolien sur le territoire, à la peine depuis trois ans. Le SER, qui regroupe les «Goliath de la filière» mais représente surtout 90 % de PME, vient de tirer la sonnette d'alarme en publiant un plan de relance à court terme, le secteur éolien étant le plus impacté. L'emploi global accuse déjà une baisse (100.000 postes en 2010 contre moins de 70.000 en 2013) et le ralentissement du développement est très net: alors que l'objectif fixé par la France est d'atteindre 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique du pays en 2020 (20 % fixés par l'Europe), seuls 17 % seront atteints au rythme actuel, selon les projections. Pour l'éolien, la capacité de production attendue en 2020 est de 25.000 MW. À ce jour, elle est de 7821 MW. Il faudrait la multiplier par trois. C'est-à-dire ajouter 6000 éoliennes aux 4000 existantes, réparties aujourd'hui sur 1 127 sites. Seuls 28 nouveaux parcs ont été réalisés au premier semestre 2013, essentiellement situés au-dessus de la Loire.

À ce stade, à peine 3 % de la consommation électrique en France proviennent de l'éolien, soit l'alimentation de 5 millions d'habitants. «La situation est bloquée depuis l'amont jusqu'à l'aval», constate Jean-Louis Bal, président du SER. En cause, «les complexités juridiques et réglementaires, économiques et financières, mais aussi techniques, notamment avec des difficultés de raccordement au réseau électrique». «Le mille-feuille administratif», résume Michel Picollet chez GDF-Suez, qui, après 15 ans d'expérience, ne s'inquiète plus du «paradoxe» entre la politique volontariste, claire et forte, et la complexité de sa mise en œuvre. D'autres missiles, plus politiques, arrivent encore du front anti-éolien qui, à l'occasion des municipales, entend pointer les conflits d'intérêts dont se rendraient coupables bon nombre de maires ou présidents de communauté de communes dans les projets d'installations d'éoliennes. D'après plusieurs documents officiels que s'est procurés *Le Figaro*, de nombreux élus sont propriétaires de terrains qu'ils louent, à titre personnel, aux opérateurs éoliens. Des baux allant de 20 à 30 ans en moyenne. Comme c'est le cas pour le maire d'une des communes du Pas-de-Calais visées par la démolition. Parfois même, le bail privé de l'édile est «la condition sine qua non pour qu'il donne son accord au projet d'installation», témoigne l'ingénieur d'une grande compagnie, qui a assisté à ces tractations. Des faits susceptibles de constituer une prise illégale d'intérêts, qui relève du pénal. Dans le Sud, un riverain s'est rendu compte de ces dérives en se penchant sur l'illogisme criant de certaines répartitions géographiques d'éoliennes. «Le plan des éoliennes, très disséminées, était incohérent, raconte Luc. En nous renseignant, on a compris qu'il avait été ainsi tracé pour que chaque maire concerné par le projet ait son bail.

